

Conférence du désarmement

30 janvier 2012
Français
Original: espagnol

Présidence

Document de travail

Thèmes de réflexion

1. Au cours des consultations informelles que la Présidence a tenues dans un premier temps sur la base de rapprochements bilatéraux avec quelques membres de la Conférence, puis autour de la présentation à l'ensemble des délégations d'un document non officiel, pour réflexion, il est apparu qu'il n'y avait pas d'accord pour avancer sur les points de l'ordre du jour de la Conférence. La Présidence estime que, à ce stade de la recherche d'un consensus, l'heure n'est plus à la rédaction d'un nouveau texte: aucun accord ne semble possible.

2. Au cours du processus, il est demeuré évident aussi que les avis étaient partagés quant à l'avenir de la Conférence du désarmement. Certains ont souligné la force intacte de la Conférence en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement, tandis que d'autres se sont interrogés sur la raison d'être de cette instance, restée dans l'impasse près de quinze années durant. La réalité qui nous frappe tous est que la Conférence et les piliers sur lesquels elle repose ne cessent de s'éroder du fait du manque persistant de résultats, comme l'atteste l'absence d'un programme de travail qui nous permettrait de relancer les travaux de fond. Pour beaucoup, il n'est pas besoin d'un programme de travail. En l'absence de tout accord sur le programme de travail, aucune discussion n'a pu se tenir sur la question des négociations.

3. Par ailleurs, au cours des consultations, il est apparu que certains intervenants étaient portés à assimiler la Conférence du désarmement au traité relatif à l'arrêt de la production de matières fissiles, alors qu'en réalité il s'agit de deux entités distinctes, la première ne dépendant pas de la seconde pour exister. Manifestement, la négociation sur un traité relatif à l'arrêt de la production de matières fissiles au sein de la Conférence du désarmement constituerait, pour un grand nombre de membres de la Conférence, le résultat optimal. Néanmoins, à ce stade, il est peu probable que l'on y parvienne, compte tenu surtout de la perception qu'ont un ou plusieurs États de la sécurité.

4. C'est pourquoi la Conférence du désarmement doit être capable de fonctionner indépendamment de tout traité relatif à l'arrêt de la production de matières fissiles. Sinon, nous nous retrouvons tous pris en otage, l'absence de consensus sur un point entravant tout progrès sur un quelconque autre point.

5. Le traité relatif à l'arrêt de la production de matières fissiles s'est indéniablement enkysté dans la structure de la Conférence du désarmement et refuse d'en sortir. Pour vaincre la paralysie et l'immobilisme, il faut des idées nouvelles mais, pour cela, il est

indispensable de prendre un peu de recul par rapport aux thèmes principaux de la Conférence, et considérer l'ensemble sous un jour nouveau.

6. Il ne fait aucun doute que notre préoccupation à l'égard de la sécurité internationale et du désarmement général est plus importante que les quatre grands thèmes de l'ordre du jour de la Conférence; c'est le postulat à partir duquel nous devrions rechercher une issue à l'impasse dans laquelle nous stagnons.

7. Compte tenu de ce qui précède, la Présidence invite les membres de la Conférence à réfléchir à ce que suit:

a) Si l'on fait preuve d'optimisme et si l'on croit en un avenir durable de la Conférence du désarmement, ne doit-on pas reconnaître que l'absence chronique de résultat met sa crédibilité et son existence en péril?

b) Si l'absence de résultats est due à des considérations extérieures (situation actuelle sur le plan de la sécurité, par exemple), ne serait-il pas préférable d'admettre cette réalité et de prendre la décision de mettre en suspens la Conférence du désarmement jusqu'à ce qu'une solution politique émerge?

c) Sachant que la majorité des membres de la Conférence du désarmement a conscience de la difficulté de parvenir à un accord permettant d'adopter un programme de travail cette année, ne serait-il pas préférable de limiter le temps de réunion de la Conférence jusqu'à ce que la situation politique soit plus favorable?

d) S'il est exact que notre opiniâtreté sur les quatre points principaux de l'ordre du jour nous empêche de réaliser notre objectif de parvenir à la sécurité internationale et au désarmement, pourquoi ne pas engager l'Assemblée générale à convoquer, une fois pour toutes, une quatrième session extraordinaire sur le désarmement chargée de revoir l'ensemble du dispositif, comme bien des États en ont exprimé le souhait?

e) Tout au long de ces quinze dernières années, nous avons répété à l'envi que la Conférence du désarmement avait été créée dans le but de négocier, non pas dans celui de discuter des questions de désarmement; or, nous avons passé notre temps, année après année, à débattre du programme de travail comme thème central de la Conférence.

8. Demandons-nous, par conséquent, s'il n'aurait pas été plus judicieux de discuter directement des points en question, si nous ne nous serions pas ainsi rapprochés de la réalisation de nos objectifs et de la négociation de l'un ou l'autre de ces points.

9. Nous pourrions alors élargir le débat sur les questions dont la Conférence est saisie dans l'espoir de trouver un terrain d'entente nous permettant d'aller de l'avant.

10. Afin d'aborder cette question et d'autres questions d'ordre existentiel, la Présidence propose de consacrer une série de séances plénières à une discussion franche et honnête entre tous les membres de la Conférence au sujet de l'avenir de cette instance.
